

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fort-de-France, le 10 février 2025

20 ANS DE LA LOI HANDICAP : Réalités, actions et perspectives pour un accès aux soins inclusif et innovant en Martinique

À l'occasion des 20 ans de la loi Handicap, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Martinique réaffirme son engagement en faveur du droit à l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap (PSH). Adoptée en 2005, cette loi historique a jeté les bases d'une société plus inclusive, garantissant l'égalité des droits et des chances pour tous.

La loi Handicap a marqué un tournant décisif en France en établissant des principes fondamentaux tels que l'accessibilité universelle, la compensation du handicap et la participation citoyenne des PSH. Elle a permis la mise en place de dispositifs et de structures adaptés pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, tout en favorisant leur autonomie et leur inclusion sociale.

Initiatives régionales en faveur des personnes en situation de handicap

En Martinique, où environ 17 % de la population est concernée par une forme de handicap, l'ARS a déployé plusieurs initiatives pour améliorer l'accès aux soins des PSH, en collaboration avec les acteurs locaux de la santé et du handicap. Parmi les réalisations notables :

- **Handiconsult** : Des consultations spécialisées pour les PSH coordonnées par le CHUM, offrant un accompagnement personnalisé et adapté à leurs besoins spécifiques.
- **Handigynéco** : Un service de soins gynécologiques porté par le Centre de Ressources d'Education et de Promotion de la Santé Sexuelle (CREPSS) dédié aux femmes en situation de handicap, garantissant un suivi médical de qualité et respectueux de leur dignité.
- **Hygiène bucco-dentaire** : Des actions d'aller-vers déjà engagées par la CPTS Madinina qui se poursuivront par une expérimentation visant à améliorer la santé bucco-dentaire des PSH en établissement, avec des actions de prévention, de formation et de sensibilisation.

Table-ronde du 11 février : Perspectives et défis pour un accès aux soins inclusif

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés, des défis persistent pour assurer un accès équitable aux soins pour les personnes en situation de handicap. Les établissements de santé, les ESMS et les professionnels de santé libéraux ont un rôle clé à jouer dans la structuration d'une offre adaptée et inclusive.

L'ARS Martinique s'engage à poursuivre ses efforts en collaboration avec les acteurs du secteur pour lever les freins existants et proposer des solutions innovantes et inclusives.

L'objectif est le déploiement d'une stratégie régionale d'accès aux soins ville-hôpital sur le territoire au bénéfice de ce public. Un plan d'action qui se veut ambitieux pour renforcer la coordination entre les soins de ville et les établissements hospitaliers, afin d'assurer une prise en charge globale et continue des PSH.

Pour discuter des perspectives d'avenir, **une table-ronde intitulée « L'accès aux soins des PSH en Martinique, 20 ans après : Réalités, actions et perspectives » se tiendra le 11 février 2025, de 14h à 16h, dans les locaux de l'ARS Martinique.** Cet événement sera l'occasion de dresser un état des lieux des réalisations et de partager les expériences et les propositions pour améliorer l'accès aux soins des PSH.

Signature de la Charte Romain Jacob : « Unis pour l'accès à la santé des PSH »

Le 14 décembre 2018 a marqué une étape symbolique pour la Martinique, avec un engagement fort de l'ARS et des acteurs du secteur en faveur de l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap. **Près de 70 signataires associatifs et issus de structures de soins ont adhéré à la Charte Romain Jacob**, adoptée en 2014, qui repose sur 12 grands principes. Ces principes visent à améliorer l'accès aux soins et à garantir des pratiques inclusives et respectueuses des droits des PSH en Martinique. Le renforcement de l'engagement des établissements de santé de Martinique s'est confirmé en 2023 par la création de la fonction de référent handicap permettant l'adaptation de l'accueil et des prises en charge des PSH.

Soutien et Inclusion : les chiffres clés du handicap en Martinique

En Martinique, l'ARS apporte un soutien constant aux personnes en situation de handicap à travers un réseau solide d'établissements et de services médico-sociaux (ESMS). **Actuellement, 47 ESMS sont en activité, offrant 1 974 places autorisées. Ces structures bénéficient d'une enveloppe ONDAM de 96 millions d'euros et de crédits FIR de 1,4 million d'euros**, garantissant ainsi des ressources adéquates pour répondre aux besoins spécifiques des PSH.

"Nous sommes fiers des progrès accomplis au cours des deux dernières décennies pour améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. Plus de 700 000€ ont été investis dans les nouveaux dispositifs pour l'accès aux soins inclusifs. Cependant, nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire. Notre engagement est de continuer à travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés pour surmonter les obstacles et garantir des soins de qualité pour tous." **Christelle LITAN, Directrice de l'offre de soins et de l'autonomie de l'ARS Martinique.**

Contact presse :

Cellule communication - ars-martinique-communciation@ars.sante.fr – 06 96 23 68 63

Direction générale de l'Agence Régionale de Santé de Martinique